Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20260115-20260101-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026_01_01

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10
pour: 10
contre:0
abstention:0

Date de convocation
09/01/2026

Date d'affichage
16/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RESONET Danielle.

Etaient présents :
BARRIER David, BERGER Serge, DUBOIS Sandrine, MALVAL Elodie, MIGNOT Hervé, PAQUET Daniel, PARIS Leïla, RESONET Danielle, RIMBAULT Eric, TRAVERS Baptiste

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :
DIVAY Thibaut

Etai(ent) excusé(s) :
A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : MIGNOT Hervé

Objet : Contrat d'association RPI Champeaux Landavran 2026

Madame le Maire expose qu'elle a reçu la liste des enfants de Landavran scolarisés dans le RPI.
la circulaire préfectorale du 23 octobre 2025 fixe le coût moyen départemental d'un élève à la rentrée scolaire 2025 à 493 € en élémentaire et à 1554€ en maternelle.

Pour l'Ecole Saint Louis de Champeaux, il y a 18 élèves domiciliés à Landavran subventionnés à hauteur du coût moyen départemental en vigueur soit :
18 élèves de maternelle x 1 554 € = 27 972 €

Pour l'Ecole Saint Joseph de Landavran, il y a 36 élèves domiciliés à Landavran subventionnés à hauteur du coût moyen départemental en vigueur soit :
36 élèves de primaire x 493 € = 17 748€

Considérant que le versement se fait par acompte de 25%, 3 en année N et le solde en année N+1.
Il y a lieu de fixer le montant à verser en 2026 soit :

Janvier 2026 (solde 2025) 10 330€
Mars 2025 : 11 430 €
Juillet 2025 : 11 430 €
Octobre 2025 : 11 430 €

Montant dû pour l'année 2025-2026	ELEVES	CMD	TOTAL
	De maternelles :	1 554 €	27 972 €
	De primaire :	493 €	17 748 €
	TOTAL		45 720 €

Répartition des versements pour l'année 2025-2026		
	Janvier 2026 (solde 2025)	10 330€
	Mars 2026	11 430 €
	Juillet 2026	11 430 €
	Octobre 2026	11 430€
	Janvier 2027	11 430€

Total : 45 720 € qui seront versés à l'OGEC de Champeaux-Landavran en 4 versements, en janvier (solde 2025), en mars (1er versement), en juillet (2eme versement), en octobre (3eme versement).

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette répartition et certifie que ces montants seront repris lors de l'établissement du Budget Primitif 2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN
Le Maire,

MAIRIE de LANDAVRAN * Ille-et-Vilaine *

Le Secrétaire de séance,